



**PROCES VERBAL
DES ASSEMBLEES GENERALES
EXTRAORDINAIRE & FINANCIERE 2020**
Validés par l'AG LBA du 02 Avril 2022 à Rennes

Mercredi 12 Mai 2021
En visioconférence sur Zoom

ORDRE DU JOUR :

1. Préambule
2. Ouverture de la séance par le Président Jean-Marc BERAUD
3. Vote « Test » : Quorum – Intervention du représentant de la CSOE
4. Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par le Président Jean-Marc BERAUD
5. Proposition de modification des statuts et règlement intérieur LBA
6. Ouverture de l'Assemblée Générale Financière par le Président Jean-Marc BERAUD
7. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 7 Novembre 2020
8. Compte de résultat 2020 et Affectation du résultat 2020 par le Trésorier Général René CARQUET
9. Rapport de la Commission de Contrôle des Finances
10. Montant des cotisations annuelles des clubs affiliés
11. Budget prévisionnel 2021
12. Election de la Commission de Contrôle des Finances
13. Présentation et intervention de Daï DAM, nouveau salarié de la Ligue
14. Intervention de Alain TALARMIN, Président de la CSO Régionale.
15. Intervention du représentant de la FFA par le Vice-Président Délégué Didier VAREECKE.



1. Préambule

Intervention technique de Clément BAJON, directeur Administratif et administrateur de la visio-conférence.

Bonjour à tous, merci pour votre présence et votre collaboration pour cette deuxième AG en visioconférence, pour information nous allons enregistrer la visio en audio afin de réaliser le compte rendu de cette AG.

La majorité d'entre vous a déjà participé à l'AG du 7 Novembre, les outils étant les mêmes vous devrez vous y retrouver assez rapidement.

Pour rentrer directement dans le vif du sujet techniquement - les représentants des clubs – vous devez tous avoir d'ouvert à vos écrans deux choses : la visio où nous sommes ainsi que la page venant du lien unique de vote situé dans le mail envoyé par Ubiquis lundi midi (il est peut-être dans vos spams).

Si ce n'est pas déjà fait je vous invite à vous connecter sur le lien Ubiquis de suite, pour ceux qui n'ont pas personnalisé leur mot de passe, vous devez mettre le mot de passe provisoire fourni dans le mail, valider, puis entrer à deux reprises votre mot de passe personnel (minimum 8 caractères, minuscule majuscule chiffre et caractère spécial), une fois validé vous accédez aux votes pour l'heure rien n'est affiché. Pour ceux ayant préalablement entré leur mot de passe personnel il vous suffit de vous identifier.

Une fois cette manipulation réalisée et que vous êtes connectez, vous êtes ainsi prêts à voter les résolutions, les votes s'afficheront automatiquement quand les résolutions seront ouvertes. Merci de garder tout au long de l'AG les deux pages ouvertes : la visio et la page de vote.

Comme vous le constatez au nombre que nous sommes, nous ne pouvons activer les micros de tous et les caméras si vous avez un problème merci de mettre un message dans le Chat/message je pourrai intervenir pour vous venir en aide.

Entre chaque résolution nous afficherons les documents, vous pourrez toutefois interagir en posant une question en rapport avec la résolution dans le chat qui sera posée en fin d'intervention avant le vote.

Durant la phase de vote, qui pourra durer quelques minutes afin d'attendre chacun d'entre vous, nous vous préviendrons à 30 secondes de la fermeture du vote.

Quand un vote est terminé, ne fermez pas la page des votes afin de ne pas à avoir à vous identifier à nouveau. Retournez sur la visio afin de consulter les résultats du vote qui sera affiché par le technicien Ubiquis.

Je laisse donc la parole à Jean-Marc et vous souhaite une bonne AG.

2. Ouverture de la séance par le Président Jean-Marc BERAUD

Bonjour à tous,

Je vous remercie pour votre présence à ces deux Assemblées Générales, la première Extraordinaire et la suivante Financière, puisse quelle suit une AG Elective, celle du 7 novembre dernier.

A nouveau, nous nous réunissons en visio-conférence, mais avec l'espoir que ce soit la dernière fois, la situation sanitaire semblant évoluer favorablement... Nous aurons l'occasion d'en reparler...

Notre prestataire de service pour la partie mettant en œuvre les différents votes et Clément BAJON, notre Directeur, ont réalisé la présentation du déroulement et du fonctionnement pratique de nos Assemblées Générales avec les deux systèmes ; l'interface d'UBIQUUS et le logiciel de visioconférence ZOOM...

Mais avant de leur laisser la parole, je vous propose de nous recueillir et d'avoir une pensée pour ceux de la famille de l'athlétisme breton qui nous ont quittés depuis le 7 novembre dans cette période difficile, ainsi qu'à leurs proches et avec une pensée toute particulière pour deux personnes qui ont marqué l'histoire de notre discipline et qui œuvré chacun à son niveau au service de l'athlétisme breton et français : Monique ATTIBA qui fût une grande dirigeante, Secrétaire Générale de la Ligue, officielle fédérale, présidente de la COT régionale et auteur du fameux « Livret du Jeune Officiel ». Autre grande figure et au combien de l'athlétisme, JO BEAUFILS : grand formateur, entraîneur de plusieurs générations d'athlètes qui a amené au plus haut niveau, fondateur du HBA, ex EAR qui a fait bouger les structures fédérales...

Je vous remercie.

Maintenant, je laisse la parole à Jean-Yves PENNANECH, Président de la CSOE, Commission de Surveillance des Opérations Electives et qui va vous inviter à procéder à un vote test, lequel permettra de vérifier et de valider le quorum.

3. Vote test - Intervention de Jean-Yves PENNANECH, représentant la Commission Electorale, membre de la CSR

Après analyse des éléments adressés par la société Ubiquus (gestionnaire des votes) à Jean-Yves PENNANECH représentant de la Commission des Statuts et Règlements et de la Commission Electorale, celui-ci déclare que les assemblées générales peuvent valablement débattre.

Etat des clubs absents ou non représentés (cet état tient compte du Journal de connexions adressé par la société Ubiquus) :

Côtes d'Armor :

022035 - AS POMMERET

022062 - AL PLOUFRAGAN

022072 - S/L PLERIN ATHLETISME

022076 - S/L JS PLOUGENAST

022078 - AS BEGARD

022082 - US BROCELIANDE ALH
022088 - S/L LAMBALLE AC
022095 - RANCE JOGGING
022108 - ATHLETIC CLUB DE LA RANCE DINAN
022109 - CLUB ATHLE PLESTIN
022112 - GUERLEDAN AVENTURES
022113 - LANGUEUX PASSION RUNNING
022116 - TREGUEUX LANGUEUX ATHLETISME
022117 - S/L ATHLETISME SUD 22 ROSTRENEN

Finistère :

029001 - AL CARHAIX-PLOUGUER
029036 - LEON-TREGOR ATHLETISME *
029043 - S/L PLOUZANE ATHLETIC CLUB MARCHE ATHLETISME COURSE A PIED
029052 - SEMELLES DE VENT
029065 - BREIZH SPORT ATTITUDE
029069 - LE SOUFFLE DES ABERS LANNILIS
029071 - CONCARNEAU OLYMPIQUE ATHLETISME
029073 - COURIR AVEC BRIN D'AVOINE KEMPER

Ille et Vilaine

035001 - S/L AL SAINT-MARC-LE-BLANC
035007 - S/L ASPTT RENNES
035038 - ATHLETIC PONT-REAN
035042 - HAUTE BRETAGNE ATHLETISME *
035044 - S/L JEUNES ARGENTRE
035048 - S/L TA RENNES
035067 - S/L E. DE CHARTRES DE BRETAGNE
035110 - AS DES MUNICIPAUX RENNES METROPOLE
035118 - S/L UNION SPORTIVE BAINAISE
035126 - S/L PACE EN COURANT
035127 - COURIR AU COGLAIS
035465 - SAINT MALO SPORTS LOISIRS
035466 - ASSOCIATION SPORTIVE RENNES CAP-MALO
035467 - ENTENTE ATHLETIQUE SAINT MALO*
035468 - ASSOCIATION DES LOISIRS DE BRECE
035472 - LES JOGGERS DU COUESNON
035477 - LA TEAM DU BREIZH FLAG TRIP TOUR
035480 - COURIR A CANCALE

Morbihan :

056009 - CEP LORIENT
056046 - ATHLE RHUYS
056067 - ESCAPADE MALESTROIT
056073 - S/L AMICALE LAIQUE DE PLOEMEUR
056078 - QUEVEN ATHLETISME
056079 - S/L ELVINOISE ATHLE- PAYS D'ELVEN
056081 - S/L PLOEREN ENDURANCE
056085 - S/L GROUPE ATHLETIQUE GUIDELOIS
056087 - MARATHON DE VANNES
056090 - ATHLETISME PAYS DE PONTIVY
056091 - S/L LARMOR ESTRAN ATHLETISME
056092 - ENTENTE ATHLETIQUE SENE ELVEN*
056093 - L'ULTRA MARIN, RAID DU GOLFE DU MORBIHAN
056095 - COLPO ATHLE PLAISIR PAYS DE LANVAUX
056096 - S/L SENE ATHLETISME
056101 - LA VANNETAISE

146 clubs peuvent légitimement participer aux votes. Le nombre de voix dont disposent les clubs s'élèvent à 17924. (Etat au 31 août 2020), en décomptant les clubs qui ne sont pas réaffiliés).

Le nombre de clubs présents ou représentés (selon le Journal de connexions à l'ouverture par le Président de l'AG) est de 87 pour 13114 voix : **QUORUM atteint.**

Vote test :

Un vote « test » avec l'ensemble des clubs connectés sur le lien adressé par la société Ubiquis est réalisé afin de vérifier l'état du Quorum.

Les représentants des clubs sont invités à procéder à un vote test sur l'interface UBIQUS, lequel permettra de vérifier et de valider le quorum.

Pour :10684 voix.

Abstention :90 voix

A l'issu du vote, Jean-Yves PENNANEC'H, représentant de la CSR informe que le quorum est atteint et annonce que les Assemblées Générales peuvent valablement se dérouler.

Informations sur les diverses résolutions présentés aux représentants des clubs : celles-ci vous ont été adressées par le secrétariat ; l'ensemble des documents étant disponible sur le site de la Ligue.

Après résolution de problèmes liés aux connexions, d'autres clubs rejoignent l'assemblée générale. Les voix tiennent compte des connexions au moment des différents scrutins.

4. Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par le Président Jean-Marc BERAUD

Nous ouvrons cette 1ère AG, à caractère Extraordinaire car nous devons modifier nos Statuts et notre Règlement Intérieur,

Nous avons en réalité, 2 modifications, l'une pour apporter de la cohérence dans notre fonctionnement et l'autre pour être en accord avec les textes de la Fédération.

Sur les Statuts :

La 1ère modification porte sur l'Article 14, élection des 3 membres de la Commission de Contrôle des Finances pour l'olympiade, ce qui donne un suivi au contrôle des comptes de la Ligue, un peu dans le même esprit de l'élection des Délégués des clubs aux AG de la FFA.

La 2nde porte sur les Articles 35.1 et 35.6, la modification de la dénomination de la Commission Régionale des Courses Running en Commission Régionale Running pour être en accord avec les textes fédéraux.

Sur le Règlement Intérieur :

La 1ère modification porte sur les Articles 7.1, 10.2, pour être en accord avec les modifications des Statuts. L'article 10.2 nous a été conseillé par le service juridique de la FFA.

La 2ème modification porte sur les Articles 22.1 et 23.7.

5. Proposition de modification des statuts et règlement intérieur de la LBA

5.1. Modification des statuts

Article 14 - Ordre du Jour de l'Assemblée générale :

Ancien article :

La nomination, tous les six ans, du ou des Commissaires aux Comptes ou l'élection, tous les ans, de 3 membres titulaires de la Commission de Contrôle des Finances.

Nouvel article :

L'élection, **tous les quatre ans**, de 3 membres titulaires de la Commission de Contrôle des Finances.

Article 35 - Commissions Régionales

Ancien article :

35.1

Une Commission Régionale des Courses Running (CRCR) ;

35.6

Les dispositions du paragraphe 35.3 ne s'appliquent pas à la CRCR. Elle est composée de membres de droit (le Président de la Ligue et les Présidents de chaque Commission Départementale des

Courses Running) et de membres consultatifs (le Président de la CSO Régionale, un représentant des Entraîneurs Hors Stade et un représentant des Officiels Running).

Nouvel article suivant les dénominations des commissions nationales

35.1

Une Commission Régionale du Running (CRR) ;

35.6

Les dispositions du paragraphe 35.3 ne s'appliquent pas à la CRR. Elle est composée de membres de droit (le Président de la Ligue et les Présidents de chaque Commission Départementale du Running) et de membres consultatifs (le Président de la CSO Régionale, un représentant des Entraîneurs Running et un représentant des Officiels Running).

5.2. Modification du règlement intérieur de la LBA

ARTICLE 10

Ancien article :

10.2 Election des Vérificateurs aux comptes

La Commission de Contrôle des Finances est mise en place suivant l'article 15 des Statuts et se compose de 3 membres.

Seules les personnes non candidates ou non élues au Comité Directeur peuvent se présenter comme membres de la Commission de Contrôle des Finances. Elles doivent être licenciées au jour de l'élection.

La lettre de candidature datée et signée, sur papier libre, doit être présentée au plus tard le jour de l'Assemblée Générale.

Elles sont élues par un vote secret à un seul tour, à la majorité relative des voix, étant précisé qu'un seul adhérent d'un Club d'un même Comité Départemental pourra siéger au sein de la Commission de Contrôle des Finances.

Nouvel article

10.2 Election des Vérificateurs aux comptes

La Composition de la Commission de Contrôle des Finances est définie à l'article 15 des Statuts. Ne peuvent être membres de la Commission de Contrôle des Finances :

- les personnes de moins de 18 ans ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- les personnes sanctionnées d'une interdiction de gérer, ou condamnées pénalement pour des délits tels que l'abus de confiance ou l'abus de bien social ;
- les personnes candidates aux élections pour la désignation des instances dirigeantes de la Ligue;
- les personnes ayant un lien direct (lien de parenté notamment) avec l'un des candidats aux élections pour la désignation des instances dirigeantes de la Ligue ;
- les personnes en poste au sein des instances dirigeantes de la Ligue ;
- les personnes ayant un lien direct (lien de parenté notamment) avec l'une des personnes en poste au sein des instances dirigeantes de la Ligue.

La lettre de candidature datée et signée, sur papier libre, doit être présentée au plus tard le jour de l'Assemblée Générale peut être transmise par tout moyen permettant d'en accuser réception, au plus tard 2 jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale. Les candidats doivent être licenciés au jour du dépôt de leur candidature.

Les membres de la Commission de Contrôle des Finances sont élus par un vote secret à un seul tour, à la majorité relative des voix, étant précisé qu'un seul adhérent d'un Club d'un même Comité Départemental pourra y siéger.

ARTICLE 22

Ancien article

22.1 Les Présidents des Commissions Régionales sont élus par le Comité Directeur sur proposition du Président de la Ligue, à l'exception du Président de la CRCR.

Nouvel article suivant les dénominations des commissions nationales

22.1 Les Présidents des Commissions Régionales sont élus par le Comité Directeur sur proposition du Président de la Ligue, à l'exception du Président de la CRR.

ARTICLE 23

Ancien article

7. Commission Régionale des Courses Running (CRCR) ;

Nouvel article suivant les dénominations des commissions nationales

7. Commission Régionale du Running (CRR)

Vote :

Pour : 9959 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 90 voix

6. Ouverture de l'Assemblée Générale Financière par le Président Jean-Marc BERAUD

Chers amis,

Comme je vous le disais en début de notre AG, nous sommes à nouveau réunis en visioconférence, en espérant vraiment que ce soit la dernière fois...

Depuis le début de la pandémie, nous avons dans un premier temps apprécié et découvert avec enthousiasme la visioconférence comme la pierre philosophale, mettant fin à tous nos problèmes de réunions, à tous les inconvénients inévitables des déplacements. Mais maintenant, nous attendons vraiment avec impatience la possibilité de pouvoir nous retrouver en présentiel et être plus efficace... sans oublier la convivialité...

Revenons à notre AG, c'est comme toutes les 1ères années de l'olympiade après l'AG électorale, notre AG est financière et René CARQUET le Trésorier Général vous présentera le résultat de l'exercice 2020.

Depuis le 7 novembre dernier, si l'activité visible d'une Ligue, c'est-à-dire les compétitions, a été quasi inexistante à part les très rares destinées aux athlètes listées, suite aux décisions Gouvernementales. Par contre, l'activité dans l'ensemble des clubs ne s'est pas arrêtée, certains faisant même preuve d'imagination tout en restant respectueux des consignes ministérielles.

A la Ligue, nos activités n'ont pas cessé alors que les compétitions étaient à l'arrêt. Nous avons accumulé les réunions pour construire la tant espérée « reprise », mais malheureusement à chaque fois, de nouvelles décisions ministérielles venaient anéantir ces projets et n'avions plus qu'à remettre notre ouvrage sur le métier...

Malgré tout, je tiens à remercier tous les clubs qui ont participé aux actions que nous avons proposé telles que l'Open de Cross sur l'hippodrome de Pontivy et le Challenge Mario Gatti Virtuel.

Merci à l'ACRLPP, merci à la Commission Régionale de la Marche Athlétique...

Merci aussi à Pacé en Courant pour l'organisation du Meeting de sélection pour la Coupe d'Europe de 10 000m qui a eu lieu à Pacé.

Merci également aux Comités qui ont aussi proposés des animations.

Je remercie tous ceux qui ont participé et officié sur les rares compétitions ou animations avec toutes les procédures sanitaires très contraignantes...

Aujourd'hui, nous commençons à entrevoir le bout du tunnel tout en restant très prudent... Alain TALARMIN, vice-Président en charge du Sportif, présentera en fin d'AG, les grandes lignes de la reprise.

Si les seuls athlètes listés ont pu s'exprimer, ils l'ont fait de belles manières. Félicitations à Shana GREBO et Victor COROLLER sur les mondiaux de relais et à Tom REUX sur la Coupe d'Europe des Lancers...

Enfin, je tiens à remercier les salariés de la Ligue, avec qui nous travaillons toujours avec efficacité et sérieux, Vanessa, Clément et Gilles.

Concernant ce dernier, vous le savez peut-être, Gilles a fait valeur ses droits à prendre une retraite bien méritée après près de 30 ans de bons et loyaux services au secrétariat de la Ligue. C'est un peu la mémoire de la Ligue qui nous quitte, un grand spécialiste des textes et règlements, du SI-FFA. Nous le remercions pour toutes ces années au service de la Ligue, des clubs et de leurs athlètes. Nous espérons pouvoir le revoir autour des pistes et sur les terrains de cross...

Bon vent Gilles et encore merci.

En fin d'AG, avant l'intervention d'Alain, notre nouveau salarié, Daï DAM, qui vient d'intégrer la Ligue se présentera.

Maintenant, avant de passer la parole à notre Trésorier Général, René CARQUET, nous allons approuver le PV de l'AG du 7 novembre 2020 si vous n'avez pas de demande de modification.

7. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 7 Novembre 2020

Vote :

Pour : 10630 voix : le procès verbal 2020 est validé.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

8. Compte de résultat 2020 et Affectation du résultat 2020 par le Trésorier Général René CARQUET

L'exercice comptable 2020 de la Ligue a été fortement perturbé par la crise sanitaire et le confinement à partir du mois de mars 2020.

Cependant, malgré une baisse significative du nombre de licenciés, l'ANS, la Région Bretagne et les collectivités locales ont soutenu la ligue en maintenant leurs aides. Néanmoins, beaucoup de nos actions ont dû être annulées et cela a eu une répercussion sur le compte de résultat de cet exercice par un excédent exceptionnel de **99 056 €**.

Comme vous avez pu le lire dans les documents que vous avez reçus, cette somme va être réinjectée sur des aides en faveur d'un plan de relance auprès des clubs que notre président Jean-Marc Beraud va vous présenter dans le budget prévisionnel de la Ligue.

Merci de votre attention.

Rapport de M Benoît CHARLES, Expert-Comptable de la COGEP :

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

LIGUE DE BRETAGNE ATHLETISME
Pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total ressources	530 654,86 €
Résultat net comptable	99 056,71 €
Total du bilan	746 124,50 €

Fait à LANGUEUX,
Le 25/02/2021.

Benoît CHARLES,
Expert-comptable.

Intervention du Président Jean Marc BERAUD :

Je remercie notre Trésorier Général, René CARQUET et notre secrétaire Comptable Vanessa PERROT pour leur travail. Je remercie également M. Benoît CHARLES et Mme Maryline ROBERT de la COGEP, notre cabinet comptable.

Les documents :

[Bilan comptes annuels 2020](#)

[Actions annulées en 2020](#)

[Affectation du résultat 2020](#)

Vote :

Pour :10197 voix – Le compte résultat 2020 est validé ainsi que l'affectation du résultat.

Contre : 0 voix

Abstention :5 voix

9. Rapport de la Commission de Contrôle des Finances

Ce rapport est présenté aux représentants des clubs, quitus étant donné au Trésorier Général de la Ligue.
voir le rapport en Annexe

[Le Rapport de la Commission de Contrôle des Finances](#)

10. Montant des cotisations annuelles des clubs affiliés

Nous devons tous les ans approuver les cotisations régionales de nos licenciés bretons.

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, nous avons souhaité le maintien du montant des cotisations régionales pour la saison 2021/2022. Ce maintien fait partie des actions mises en place pour venir en aide aux clubs. Ces cotisations intégrant le budget prévisionnel 2022.

Vote :

Pour : 7616 voix – maintien des cotisations régionales sans augmentation

Contre : 1050 voix

Abstention : 1536 voix

11. Budget prévisionnel 2021 par le Président Jean Marc BERAUD

Le budget prévisionnel 2021 que je vous présente est de 573 560€. A la vue du contexte et aux échéances de validation et de convocation, nous avons tâché au maximum à vous présenter un budget au plus proche de la réalité.

Au niveau des produits, les ventes sont en baisse de par notre activité plus que réduite. Les subventions, de l'ANS et de la Région Bretagne, sont stables mais nous constatons une perte sur cet exercice de plus de 70 000€ de cotisations. Pour ce qui est des partenaires et mécènes ils sont stables grâce à notre nouveau partenaire Toyota. Nous pouvons aussi constater le fond dédié pour l'Ekiden de Bretagne à Saint-Malo qui nous l'espérons pourra être organisé en novembre prochain alors que la première édition s'est vue annulée à deux semaines de l'événement. Mais aussi la Corrida de Langueux pour laquelle la Ligue a signé une convention de « prestation » pour les domaines notamment de la communication, des partenaires et du chronométrage...

Du côté des dépenses, nous avons estimé au plus juste avec notamment des frais fixes de fonctionnement administratif et de fonctionnement des structures avec quelques baisses notables notamment l'AG FFA qui se déroulera en visioconférence. Nous espérons également pouvoir célébrer le centenaire de la Ligue en fin d'année autour de la Soirée de l'Athlétisme breton spécial 100 ans. Le PPF Bretagne et les frais de fonctionnement des structures d'entraînement bretonnes, les stages qui nous l'espérons reprendront à la rentrée et les matchs interligues. Au niveau des charges de personnel, celles-ci restent stables.

Le budget intègre également l'excédent de l'exercice 2020 à travers un plan de relance les thèmes sont :

- Soutien aux Opérations de rentrée actions FFA :
Journée Nationale de la Marche Nordique, Kinder Joy of Moving Athletics Day, Run 2K...
Budget prévisionnel de 20 000€.
- Projet d'aide à la formation :
Formations gratuites domaine Encadrement Sportif pour les clubs bretons jusqu'au 1er janvier 2022.
Remboursement aux clubs du coût pédagogique des formations de l'OFA payantes.
Budget prévisionnel de 20 000€.

- Aide aux clubs bretons sur les licences dans les catégories jeunes (Baby à Minimes) :
Prise en charge de facture de matériel sportif ou d'entraînement (plots, haies, engins...), matériel bureautique informatique et technique lié à la pratique, maillots ou équipements de clubs nécessaires au bon déroulement de l'activité ou à son développement au sein des clubs.
Budget prévisionnel de 35 000€.
Calcul de l'aide réalisé au prorata des licenciés jeunes (Baby à Minimes) au sein du club au 31 août 2021.
- LBA :
Incertitude sur les prises de licences 2022 et baisse du budget, développement santé-loisirs et développer ce secteur sur le territoire (Institut des rencontres de la Forme et Evasion Athlé).
Budget prévisionnel de 24 056,71€.

[Le Budget prévisionnel 2021 complet](#)

Vote :

Pour : 9026 voix – le budget prévisionnel 2021 est validé

Contre : 400 voix

Abstention : 776 voix

12. Election de la Commission de Contrôle des Finances

Conformément aux Statuts et Règlement Intérieur de la Ligue nous procédons à un vote pour déterminer la composition de cette commission pour l'olympiade. Il est précisé que seuls 3 membres sont élus, dont 1 seul par club ou par département.

Vote :

QUENTEL Roger, Iroise Athlétisme : 8833 voix – Elu

LE FLOCH Gilbert, Trégor Goélo Athlétisme Guingamp : 8740 voix – Elu

LEVEQUE Sébastien, S/L AC Cesson : 8776 voix – Elu

Abstention : 134 voix

13. Présentation et intervention de Dai DAM, nouveau salarié de la Ligue

Le Président Jean-Marc BERAUD souhaite la bienvenue à Dai Dam qui intègre l'équipe de la Ligue au poste de responsable événementiel et compétitions régionales. Il va ainsi contribuer avec son expérience au développement de nos compétitions régionales, nos événements comme l'Ekiden de Bretagne ou la Corrida internationale de Languedoc et les compétitions nationales et internationales de notre territoire.

Dai précise qu'il a travaillé auparavant pendant plus de 20 ans à la FFA au service événementiel et qu'il est très heureux et enthousiaste d'intégrer la LBA qui est une Ligue très dynamique.

Nous lui souhaitons une bonne entrée dans l'équipe de la Ligue.

14. Intervention d'Alain TALARMIN, Président de la CSO Régionale.

C'est l'heure de la reprise nous précise Alain TALARMIN, les compétitions vont pouvoir reprendre pour tous les licenciés.

Un circuit des meetings bretons territorialisé a été mis en place articulé en 2 phases :

- une phase départementale dans le format meeting flash entre le 22 mai et le 18 juin 2021,
- une phase régionale à partir du 19 juin. Avec également des championnats départementaux et un championnat régional.

[Le calendrier du circuit des meetings bretons](#)

Le protocole sanitaire :

Les organisateurs se doivent de suivre les règles sanitaires en vigueur et de tout mettre en œuvre pour une application stricte de ces dernières. Ils doivent afficher sur le stade les règles sanitaires, les gestes barrières (Infographie du ministère de l'intérieur, du ministère des sports et de la FFA).

Règles et recommandations d'organisation :

- Distanciation physique d'au minimum 2 mètres entre chaque pratiquant
- Spectateurs assis : 1 rangée sur 2 occupée, 2 sièges libres de distance entre 2 personnes. Un athlète qui sort de l'air de compétition est considéré dès lors qu'il a terminé son épreuve, un spectateur.
- Pas de spectateurs debout jusqu'au 29 juin compris.
- Buvettes selon protocole HCR (Hôtels-Cafés-Restaurants).
- Mise en place d'un référent COVID. Cela sera à partir du 22 mai obligatoire pour inscrire une compétition au calendrier fédéral.
- Gestes barrières : masque en permanence pour tous hormis les athlètes en compétition et sur les phases d'effort à l'échauffement, mise à disposition de gel hydro alcoolique à tous les points clés de passage (entrée/sortie stade, restauration/ toilette/entrée piste...).
- Organisation d'un sens de circulation (affichage au sol + panneautique) unique dans l'enceinte et planification de l'occupation des espaces pour éviter les brassages.
- La CSO LBA propose de mettre en place un listing de présence à l'entrée du stade, de proposer plutôt une compétition à huit clos et si le stade ne possède ou peu de places de tribune de demander aux spectateurs de venir avec un siège pliant.

15. Intervention du représentant de la FFA Didier Vareecke, Vice-Président délégué

Bonjour à toutes et tous.

C'est un réel plaisir de me retrouver parmi vous et de vous adresser un salut amical, en particulier à toutes celles et tous ceux avec qui j'ai eu l'occasion de travailler professionnellement ou au sein de la Ligue de Bretagne.

C'est aussi un grand honneur de représenter la Fédération et son président André Giraud qui vous transmet, par ma voix, ses salutations amicales.

J'espère que vous passez sans encombre cette période difficile, car nous sommes actuellement privés de l'essence même de notre sport : l'échange, la convivialité, la compétition sportive.

J'ose espérer, moi aussi, que cette assemblée générale réalisée en Visio soit la dernière.

Je tiens à m'associer, en mon nom et en celui de la Fédération, à l'hommage rendu par Jean Marc Béraud à nos disparus, et plus particulièrement, à celui rendu à deux figures emblématiques de notre Athlétisme.

Monique ATTIBA, tout d'abord, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler, comme secrétaire générale de la Ligue, durant le mandat 2000-2006 et qui avait apporté à la Ligue sa rigueur et son sens de l'organisation. Cet engagement s'était traduit parallèlement, par le travail mené dans la conception du projet Jeunes Juges, finalisé par le livret « Jeune Juge d'Athlétisme », ouvrage de référence pour la formation des Jeunes Juges.

Mes pensées iront également à Jo BEAUFILS, dirigeant historique de l'EA Rennes puis du HBA. Jo était un vrai « penseur » de l'athlétisme, militant acharné de notre cause. Parfois clivant, il savait convaincre et a su faire de son club, un lieu d'éducation et de performance.

La Ligue de Bretagne saura se souvenir de la place tenue par ces deux dirigeants dans l'essor qui est le sien.

Je tiens à ce titre, à féliciter Jean Marc et son équipe pour la parfaite gestion de sa Ligue, traduite par le large consensus autour des Bilans financiers et Budgets prévisionnels présentés ce soir.

La réussite de cette équipe, c'est aussi la réussite de la Ligue de Bretagne, c'est la réussite de vous tous ce soir réunis. La présence de 4 bretons au sein du Bureau Fédéral témoigne de la confiance qui nous est accordée et de la place de la Ligue au sein du monde fédéral.

Le programme politique présenté par André Giraud lors de l'Assemblée générale électorale de décembre 2020, était basé sur trois grandes thématiques :

- *Une fédération attractive, attrayante et performante.*
- *Une fédération réactive alliant proximité et innovation.*
- *Une fédération citoyenne, responsable et engagée.*

Une méthode a été mise en place : accentuer la proximité avec les clubs, les comités, les ligues.

J'en veux pour preuve le rôle nouveau des délégués de clubs, consultés désormais régulièrement sur les grandes questions fédérales, la coordination des comités départementaux autour de Frédéric DUBUISSON et des ligues autour de Jean Marc BERAUD.

Chacun sait que la sortie progressive de la pandémie et la reprise d'activité restent la préoccupation majeure de vos clubs.

Vous êtes nombreux à avoir participé aux opérations proposées par la FFA (défi athlé, défi Mile) auxquelles viennent à présent s'ajouter les Animations Covid et les Meetings Flash.

Cependant, cette reprise passera nécessairement par le retour de nos licenciés perdus, voire même, la recherche de nouveaux licenciés.

L'équipe en place s'était engagée pour une exposition plus large de l'athlétisme, afin de créer davantage de vocations et susciter l'envie du plus grand nombre de pratiquer notre sport.

Notre partenariat annoncé la semaine dernière avec la plateforme Sportall et la chaîne L'Equipe va le permettre.

L'ensemble des événements d'athlétisme (dont 13 meetings Diamond League) sera diffusé et visible en clair.

Un certain nombre d'autres mesures ont déjà été prises :

- *Une plateforme digitale TV 100% gratuite pour les licenciés
Accès à 100% de l'athlétisme gratuitement, avec les meetings de la Wanda Diamond League, les Championnats de France et Meetings Nationaux pour la première fois regroupée au sein d'une offre unique. (Gratuité saison 1 exclusive pour les licenciés 2020/2021).*
- *Athlé Mag :
Prolongation de 6 mois offerte pour les licenciés 2020/2021 abonnés à Athlétisme Magazine.
Pour les licenciés 2020/2021, non abonnés, mise à disposition gratuite de la version digitale jusqu'à fin 2021.*
- *Offres billetterie :
La gratuité ou des offres exceptionnelles sur tous nos événements premium pour les licenciés 2020/2021 : CF Elite et CF de Cross/Meeting de Paris/Meeting de Paris Indoor.*
- *Offre formation :
Un avoir/crédit formation pour 1 ou 2 modules de formation entraîneur/événementiel ou module spécifique running (à créer).*
- *Crédit Mutuel :
S'il ouvre un compte au Crédit Mutuel/CIC, le licencié bénéficie d'un remboursement de 50 € de sa cotisation. Le club est également récompensé, puisqu'il reçoit 50 € à chaque fois qu'un licencié devient client de la banque.*
- *Asics :
Des ventes privées exceptionnelles pour s'équiper en produits « France » à la rentrée 2021 avec de fortes réductions.*
- *Irun, Belambra, DIMA :*

Toute l'année, des offres de réduction réservées aux licenciés FFA avec primes spécifiques réservées aux licenciés 2020-21.

En conclusion, il nous faut admettre que les sujets de retour à une vie normale de la pratique sont complexes car nous avons à la fois besoin d'organiser une pratique différente pour permettre à nos licenciés de s'exprimer, recruter de nouveaux licenciés et également trouver des solutions pour nos structures, adaptées à chaque situation (pas d'homogénéité dans la situation de chacun), tout en conservant notre qualité de pratique.

Au quotidien les actions du président et de tout le comité directeur se concentrent vers l'objectif/la conviction que les clubs doivent rester au cœur de nos préoccupations.

Quels que soient nos interlocuteurs, du partenaire au plus haut de l'Etat, notre détermination reste la même « Tout mettre en œuvre pour nous permettre de sortir de cette crise inédite ou apporter des solutions aux clubs » et pour cela nous avons également besoin de toutes nos forces vives. Nous avons su compter sur vous depuis le début, nous devons encore rester solidaires pour construire ensemble l'athlétisme de demain.

A l'issue à intervention de Didier Vareecke, le Président déclare l'assemblée close et remercie l'ensemble des participants.

Fin à 22h

Le 12 mai 2021

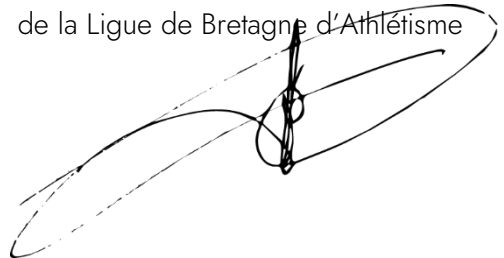
Marie-Paule CORRE

Secrétaire générale
de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a more compact, cursive script on the right.

Jean-Marc BERAUD

Président
de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, horizontal, sweeping stroke that curves upwards at the end, with a smaller, more intricate mark above it.